

Préfecture du Pas-de-Calais
Sous-Préfecture de Lens

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Réunion du 20 février 2018

Présidée par : M. Jean-François ROUSSEL, secrétaire général

Rédacteur : Jean-Michel Pérot

Téléphone : 03.21.13.47.40

Mel : jean-michel.perot@pas-de-calais.gouv.fr

liste des participants

Monsieur Lhomme aviation civile, Monsieur Fauqueur président association chlorophylle-environnement, monsieur Pérot chef du bureau du service au public

absentes : CALL et commune de Bénifontaine (invitées)

I – OBJET DE LA REUNION

point de situation sur les nuisances sonores occasionnées aux riverains de l'aérodrome de Bénifontaine.

II – DECISIONS PRISES

La problématique des nuisances sonores sur l'aérodrome de Bénifontaine s'inscrit au delà du seul aspect réglementaire.

Dans ce cadre, la CALL, gestionnaire de l'aérodrome entamera une concertation avec les riverains concernés par d'éventuelles nuisances sonores et l'aviation civile. Ces riverains seront identifiés par la CALL et l'association chlorophylle-environnement.

Il s'agira, dans un esprit de dialogue, de réfléchir à une utilisation consensuelle de l'espace aérien.

S'agissant de la situation de monsieur Queva, celle-ci intégrera cette approche globale.

Dès lors il ne sera plus répondu par l'État aux revendications récurrentes portées à sa connaissance.

DIFFUSION

- M le secrétaire général
- Participants à la réunion.

Le Secrétaire général


Jean-François ROUSSEL